

cls. f. g. 5. 458

n. 11

Lettre



Du F. Willermoz aîné, Membre du Directoire
Parrains d'auvergne leant à Lyon, et chancelier
général du Réseau provincial, au T. R. F. Duc de
Navré & de Croÿ Grand Maître Provincial du
ressort, et Vénéralble Maître de la Respectable
de la bienfaisance à L' O. de Paris; L'un de
la vraie Lumière, le 13 ^{6^{me}} 5785. à Lyon

T. R. F.

C'est depuis dix jours seulement que j'ay reçu la
lettre datée du 25 ^{6^{me}} dernier que vous m'avez fait
l'honneur de m'adresser pour le Directoire. J'y ai
présenté aussitôt les divers objets mentionnez dans
votre lettre et sur lesquels vous desirez connaître les
numera de penser.

La séance a été employée plutôt en examen et
en réflexions sur les questions proposées qu'en
Délibération positive. C'est la substance de ces réflexions
que je suis chargé de vous présenter T. R. F.

Le Directoire n'a point été étonné de voir parcer
à côté de vos propositions, le vif intérêt que vous
paraîtrez prendre à la satisfaction de la Respectable
que vous presidez et à celle de tous les membres
en particulier; mais comme vous avez donné
constamment en toute occasion des preuves non
équivoques de votre zèle et de votre attachement

Pour le Régime rectifié et pour le maintien des lois
qui peuvent rendre ce régime infiniment utile à tous les
membres successivement, le Directoire se flatta que son
illustre Maître Provincial ne désapprouvera pas que
pour l'accomplissement d'un but si important il soit
sur quelques uns des points proposés d'un avis différent
de celui du vénérable M. de la respectable \square de
la bienfaisance de Paris.

Les Reflexions du Directoire ont eu pour base la
connaissance de l'esprit du régime rectifié, connaissance
qui vous est trop familière pour avoir besoin d'être
appelée ici, puisque ce ne seroit qu'au nom d'un
corps dont vous êtes le chef et l'organe; et si je le
fais, c'est plutôt pour ceux qui vous jugeront, à
propos dans un tems où dans l'autre ce le faire
connoitra, afin qu'ils voient alors que c'est moins votre
opinion que celle du corps entier, que vous leur
présenterez;

Le Régime rectifié a un but général qui lui est
commun avec tous les autres régimes maçonniques,
ce but est le point de ralliement de tous les
Régimes: voilà pourquoi il y a entre les uns et
les autres des rapports respectifs. mais ce but
n'est pas exclusif: il est même le moindre, car
il n'explique ni les symboles ni les emblèmes
maçonniques, qui cependant doivent être un jour
expliqués dans leurs vérités; et tous les régimes
qui n'ont pas les lumières nécessaires pour les
expliquer ainsi à ceux dont le tems est venu,
sont des régimes arbitraires qui ne sont point

dans la vérité maçonnique

Ce n'est point à nous à juger aucun de ces
régimes, mais nous pouvons dire avec confiance que
c'est aux fruits qu'ils portent eux mêmes, et à
ceux qu'ils font produire dans leur sein que tout
homme réfléchi pourra fort aisément les juger, on
est aussi fondé à juger que tout homme qui porte le
titre de maçon, s'il ne manifeste pas en lui les
fruits de la vérité, n'est pas dans un régime vrai,
ou est, quel qu'il soit, indigne d'y être.

Le but de bienfaisance, tout louable qu'il est, —
n'exigeant par lui même ni mystère ni serment et
n'expliquant rien, ne peut être le vrai but de
l'initiation maçonnique.

Le Régime rectifié a un but plus essentiel celui
de former des hommes vertueux qui le soient non
par pure spéculation, comme cela arrive si souvent
mais d'une manière active qui les rende capables
de connaître ensuite et quand il plura adieu, tout
ce qui peut faire ou commencer ici bas le vrai
bonheur de l'homme. Ainsi il admet dans les \square
tous les hommes vertueux, et tous ceux qui de front
de bonne foi de le devenir, pour leur en procurer en
leur tems les fruits.

Mais tous ceux qui ne se rangent eux mêmes par
l'effet d'une volonté propre et ferme dans l'une de
ces deux classes, y sont déplacés et ne doivent point
être étonnés de se voir oubliés, jusqu'à ce qu'ils se

Soient élevés eux même convenablement.

Quoiqu'il soit, entendit dans le régime rectifié comme dans tous les autres, se le tenir dans nos assemblés à aucune discussion dogmatique il n'en est pas moins vrai que le régime ne reconnoit pas de véritable vertu, si elle n'est fondée sur les bases sacrées de la religion et comme aussi il n'y a pas deux religions vraies. Le Sérénissime Grand Maître général de l'ordre rectifié eut soin d'insérer dans sa lettre circulaire de 1779. ces paroles remarquables

Et qui dit un vrai Maçon,
dit un vrai Chrétien.

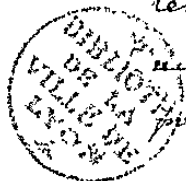
car ces deux titres sont inséparables dans la
vraie et primitive institution maçonnique
qui a été si fort défigurée par l'art.

Ces principes dont je viens de faire une exposition sommaire, et qui seront mieux développés dans le nouveau code des règlements maçonniques, qui paraitra (j'espère) dans le courant de l'année prochaine, sont l'unique et insurmontable base de toutes les opérations du Directeur général du ressort provincial, soit pour les délibérations journalières, soit pour les constitutions des nouveaux établissements maçonniques, et l'avancement des F.F. dans les hauts grades du régime. comme il ne marche jamais que tenant à la main une règle politique, qui manque presque par tout ailleurs, il est moins exposé à errer qu'on ne l'est ailleurs,

ou l'arbitraire supplée forcément au défaut de loi positive. il ne pourroit s'écarter de la droite sans s'exposer au danger de manquer le but, et s'il le manquoit devenir par la indignité du dépôt de lumière qui lui est confié pour préparer successivement le bien de tous, ce dépôt lui seroit bientôt retiré, et il mériteroit des lors le reproche juste et amer de tous ceux qui entrant successivement dans la même carrière, se verraient privés de la portion de lumière qui leur étoit destinée et qu'ils devoient recevoir par lui.

Car que sont les grades les plus élevés sans les instructions qui les accompagnent et qui les expliquent et qui ne se trouvent pas partout? Voilà la cause de cette inflexibilité qu'on a tant quelque fois de reprocher au régime, et pour lui au Directeur, qui, uni à son chef provincial, en est l'organe, lorsqu'il a résisté à des considérations particulières ou locales, qui paroissent être d'un grand poids aux yeux de chaque prétendant, mais qui n'étoient rien aux yeux d'une administration éclairée, qui ne voit considérer dans l'homme prétendant, quelque décoré qu'il puisse être, que l'homme même, tel qu'il est aux yeux de la divinité.

L'administration Directoriale vient d'en faire dans le courant de cette année, une pénible expérience envers un illustre frère déjà très avancé dans les hauts grades du régime, et frère d'un roi régnant actuellement en Europe, qui prétendant que le régime possédoit des lumières essentielles qui ne sont pas ailleurs,



demandant un avis sur ce point et s'il pouvoit y —
participer, elle eut le courage et dut l'écrire ce lui
dire verbalement par les députés qu'elles existoient,
mais qu'il ne pouvoit pas y participer, parcequ'il y
avoit en lui des défauts personnels qui y mettoient
obstacle; qu'il devoit travailler à les détruire, que
lorsqu'il y auroit réussi, on lui offrirait ce qu'il devoit
actuellement s'il y étoit destiné; mais qu'il ne devoit
pas le demander, avant qu'on le lui offrir. on a —
aujourd'hui la satisfaction d'apprendre qu'il y travaille
sérieusement.

Il y a bien des régimes différents dans la Maçonnerie.
on peut cependant la réduire à quelques classes —
principales.

Il y en a de bons (c'est à dire) des Régimes qui dirigent
les Maçons vers un vrai but, bon et essentiel, qui
est le seul fondamental, tel est le régime rectifié,
qui est peut être aujourd'hui le seul de cette classe.

Il y en a de vils, c'est à dire, qui sont ni vices ni
systèmes dangereux, mais aussi qui manquent de
tous moyens et lumières nécessaires pour conduire
les maçons au vrai but fondamental; tels sont le
régime national français et peut être aussi tous les
régimes nationaux.

Il y en a d'illusaires et dangereux: illusaires en ce qu'ils
ne pensent donner, dangereux en ce qu'ils excitent la
avidité et la curiosité pour la nouveauté, et comme
il y a plus de moyens curieux qu'à présent —

vertueux, ils détournent la multitude d'après et de
la recherche du vrai but fondamental.

Enfin il y en a qui sont essentiellement mauvais et
corruptifs; mais heureusement le nombre en est rare,
surtout en Europe, on ce régime existe plutôt chez des
individus pervertis que dans des sociétés entières.

Le Régime que Cayrolles a voulu établir en France,
sous le nom de rit Égyptien, est mixte et participa
aux deux dernières classes. il est illusaire et trompeur
en plusieurs points sur lesquels il veut s'en faire
accroire; dangereux et mauvais en quelques autres
qui pouvoient avoir plus de réalité, mais heureusement
pour les Sociétaires, le moderne instituteur de ce
régime mixte, n'est pas assez savant en cette partie,
pour le rendre aussi mauvais qu'il auroit pu le
devenir entre ses mains, et la divine providence,
qui veille au bien des humains, en a arrêté les
progrès dès sa naissance. je puis parler —
pertinamment de cet homme et de ses principes.

Arrivé à Lyon en 8^{bre} 1784, il avoit projeté —
d'empoisonner le Régime Rectifié, par le Directoire
de Lyon, dont il me devoit membre, en m'offrant
de m'établir personnellement dépositaire général
de tout son savoir et de tous les secrets, si je
voulais favoriser la propagation de son régime.

Je ne m'en défiais encore aucunement, parcequ'il
m'avoit fait inviter le lendemain de son arrivée,
sous un nom qui m'étoit inconnu, ce qui donna lieu



plusieurs longues conférences, après lesquelles ayant
présenté les dangers et la perversité de ses principes, je
lui tournai le dos, en l'assurant qu'il ne me verrait plus;

D'après cet exposé sommaire, il est aisé de conclure
que les EF réunis, n'ont rien à gagner hors de leur
propre régime, qu'ils ne peuvent que s'affaiblir en
contractant trop d'affinité avec les régimes nuls, et
qu'ils ne peuvent que perdre avec les autres, mais
comme il existe un traité d'union entre le Directoire
de France, et le grand Orient de France, le
Directoire ne veut y mettre aucun obstacle, mais
ceux qui fréquentent les EF francisiles, n'ont pas
encore bien senti la différence.

L'on ne peut recevoir les hauts grades que là où il
y a Régence Écossaise, or il n'y a encore à Paris, ni
Collège ni Régence, il faut donc se transporter au
il y en a et plus au-différent se le transporter —
jusqu'à ce que le nombre soit complet, plus aulli en
retardera la formation de ces collèges, et cela Régence
Écossaise à Paris.

Les hommes s'accoutument à se créer des obstacles
factives, comme ils se créent des besoins factives. mais
si tous ceux qui sont dignes des hauts grades ne sont
pas assez libres pour se déplacer, il convient que ceux
qui sont plus libres le fassent les premiers; c'est
toujours un acheminement, pour la formation de
l'ensemble.

Signé Willermoz

Chancelier Général du R. O. Provincial =